

Synthèse des états initiaux des études naturalistes et paysagères

Les parcs photovoltaïques au sol et/ou flottants d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kWc sont soumis à étude d'impact. Le projet photovoltaïque flottant de Mouchit, d'une puissance crête d'environ 13,81 MWc entre dans ce cadre.

Une étude d'impact, qui relève de la responsabilité du porteur du projet, est donc en cours de réalisation sur le site. Elle se déroule en deux temps :

- L'analyse de l'état initial du site et de son environnement** : le milieu physique, les milieux naturels (faune, flore, habitats, fonctionnalités écologiques), le paysage et le cadre de vie ainsi que les activités humaines et socio-économiques ;
- L'évaluation des incidences potentielles du projet** : identification des effets directs attribuables aux travaux et aux aménagements projetés ainsi qu'aux effets indirects induits du projet sur l'environnement.

À ce stade, le diagnostic de l'état initial (avant le projet) a été réalisé et le projet est en cours d'élaboration avec évaluation des incidences de chaque variante étudiée. Les résultats permettront notamment de justifier le projet final retenu et de définir, si nécessaire, **des mesures visant à éviter, réduire et compenser les impacts potentiels ou avérés sur l'environnement du projet.**

L'étude d'impact comporte un volet écologique et paysager. Pour garantir son objectivité, les études spécialisées sont réalisées par des bureaux d'études ou des experts indépendants. Les bureaux d'études et experts mandatés pour réaliser les études sont les suivants :

Nom	Adresse	Courriel	Fonction et mission
	SIMETHIS ENVIRONNEMENT Imp. De Calonge, 33610 Canéjan	contact@simethis.fr	Bureau d'études en environnement – Ingénieurs écologues Réalisation du Volet Naturel de l'Étude d'Impact (VNEI)
	ENVOLIS ENVIRONNEMENT 7 All. Des cabanes, 33470 Gujan-Mestras	contact@envolis.fr	Bureau d'études en environnement – Ingénieurs écologues Réalisation de l'expertise pédologique zones humides et de l'Étude d'Impact sur l'Environnement
	INDDIGO 9 Rue Paulin Tabalot, 31100 Toulouse	<i>Formulaire de contact en ligne</i>	Bureau d'ingénierie et conseil en environnement Réalisation du Volet Paysage

Synthèse des états initiaux et des enjeux des milieux physiques, humains, naturels et paysagers

Dans le cadre du développement d'un projet photovoltaïque, un « enjeu » se réfère à un élément ou à une caractéristique de l'environnement qui est considéré comme ayant une importance particulière et qui peut être affecté par un projet. Les enjeux peuvent être physiques, biologiques, sociaux ou économiques, et leur identification est essentielle pour évaluer les impacts potentiels d'une action sur l'environnement et pour déterminer les mesures d'atténuation (évitement ou réduction) nécessaires.

État initial et enjeux du milieu physique

L'état initial du milieu physique porte sur l'analyse de plusieurs thématiques : climatologie, topographie et géomorphologie, géologie et hydrogéologie, hydrographie et hydrologie de surface, risques naturels majeurs.

État initial et enjeux du milieu humain

Une analyse de l'état initial du milieu humain est nécessaire afin de décrire les activités économiques à l'échelle de la commune concernée ou du bassin économique (primaire, secondaire, et tertiaire), l'évolution démographique et la répartition de la population ainsi que l'évolution du territoire (à l'aide des documents d'urbanisme). L'état initial du milieu humain se réfère à la situation socio-économique et culturelle des populations qui vivent dans la zone d'étude avant la mise en œuvre du projet.

État initial et enjeux du paysage

Une analyse de l'état initial vise à décrire et à évaluer l'aspect visuel et esthétique de l'environnement dans la zone d'étude avant la mise en œuvre du projet. Cela permet de comprendre comment le projet proposé pourrait modifier ou altérer le paysage naturel et culturel, ainsi que l'impact potentiel sur l'esthétique visuelle de la région.

État initial et enjeux du milieu naturel

L'état initial du milieu naturel identifie, caractérise et apprécie les fonctionnalités des milieux naturels concernés et permet de dresser un état des lieux des enjeux. Cela fournit une base de référence pour évaluer les changements potentiels qui pourraient survenir en raison du projet proposé.

Synthèse de l'état initial du milieu naturel

Un diagnostic écologique sur un cycle biologique complet a été réalisé par le bureau d'études SYMETHIS en 2021. Cette expertise correspond à une évaluation exhaustive de l'état d'un écosystème tout au long de l'année (sur quatre saisons), tenant compte des variations saisonnières dans les conditions environnementales et les populations biologiques qui y résident. L'objectif est de fournir une évaluation détaillée et précise de l'état actuel de l'environnement naturel dans la zone d'étude avant la mise en œuvre du projet. Cette évaluation permet de comprendre l'environnement naturel dans son ensemble et d'identifier les caractéristiques écologiques, les processus naturels, les habitats (habitats naturels, flore patrimoniale, flore invasive ou zone humides) et les espèces présentes.

Caractérisation des habitats naturels

Au sein du site d'étude, les enjeux faunistiques se concentrent essentiellement au niveau des berges du plan d'eau, sur lesquelles une végétation diversifiée s'est développée avec des fourrés à ronces prédominants sur l'ensemble du site. Sur les abords du plan d'eau on retrouve également la Jussie, une plante exotique envahissante.

En bordure des berges, des boisements hygrophiles se sont développés, aux essences variées :

- Des saulaies blanches marécageuses ;
- Des frênaies mixtes humides à frênes oxyphylle, généralement sous forme de jeunes taillis ;
- Des boisements mixtes à saules roux, frênes et/ou peupliers ;

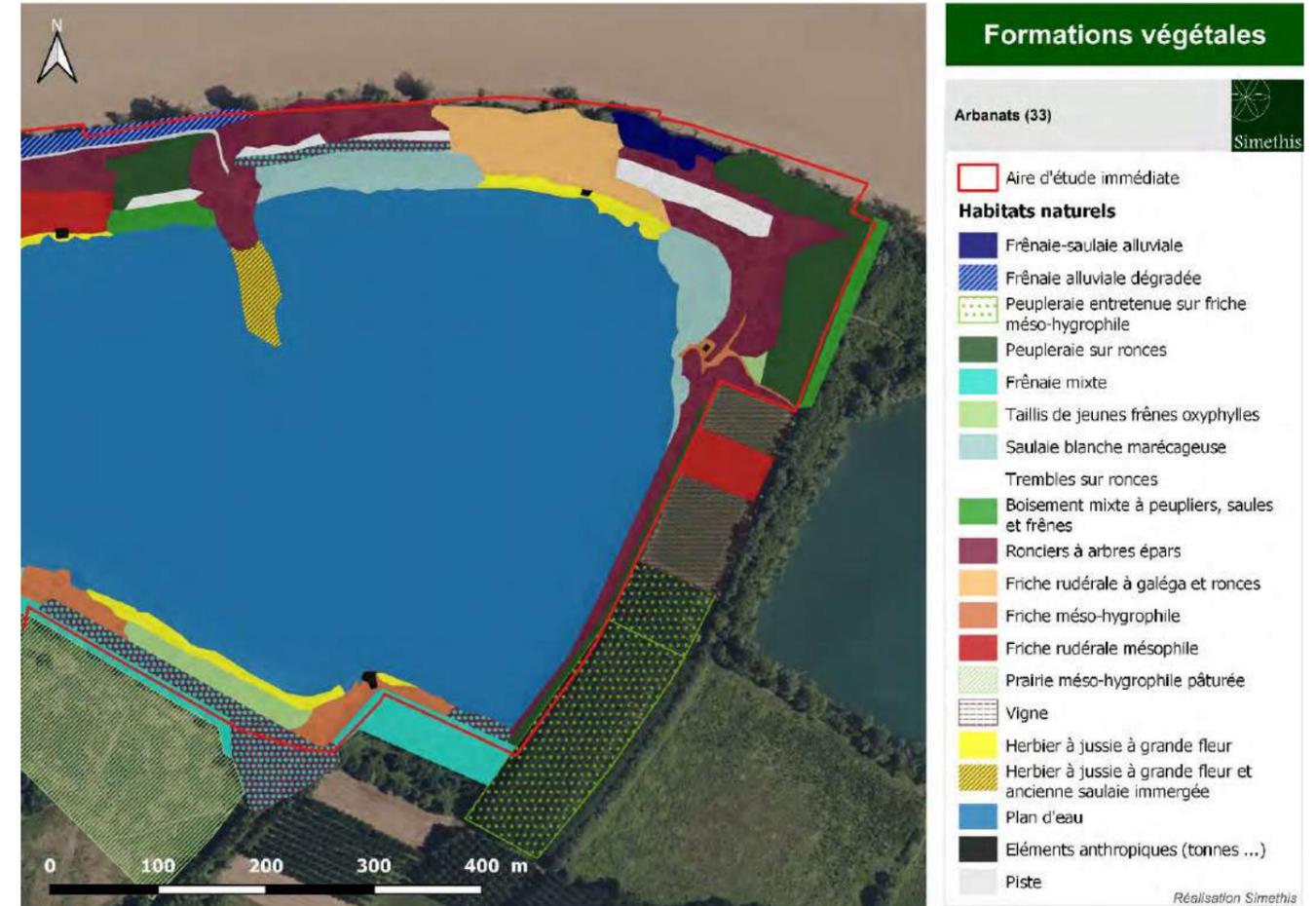
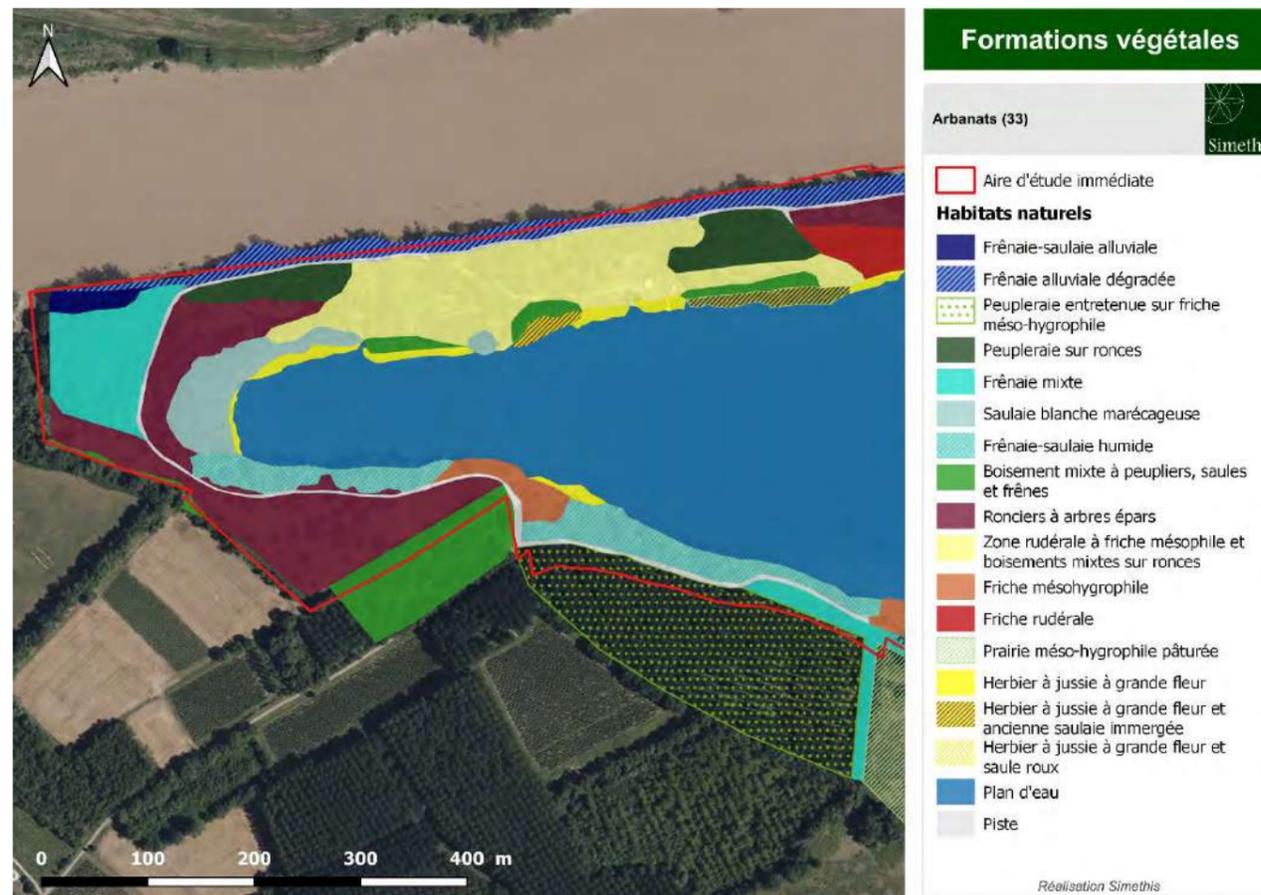
Certains secteurs du site sont occupés par des tonnes de chasse. A leurs abords, des zones de friches se sont développées. Ces friches sont constituées d'espèces rudérales, parfois dominées par des espèces exotiques à caractère envahissant.

En bordure de la Garonne, un boisement alluvial se développe : il présente de forts marqueurs de dégradation (déchets, coupe d'arbres, éboulement des berges et présence d'espèces exotiques envahissantes). Enfin, le reste du site est occupé par des boisements divers qui se développent sur d'importants ronciers, en partie composés de ronce bleue. On retrouve globalement :

- Des plantations de peupliers ;
- Des linéaires de frênes ou de trembles plantés ;
- Des arbres épars divers (essentiellement frênes, saules, trembles et peupliers) qui se développent au milieu des ronciers denses.

La cartographie détaille l'ensemble des formations végétales présentes sur l'emprise du projet.

Carte de synthèse des habitats naturels



Caractérisation des zones humides

La délimitation des zones humides sur le site a été faite sur la base d'une méthode conforme à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Les inventaires floristiques, réalisés par le bureau d'études SIMETHIS, ont permis de révéler la présence de plusieurs formations correspondant à des zones humides sur le critère de la végétation sur le site, toutes situées aux abords du plan d'eau ou de la Garonne.

A cette expertise s'ajoute l'étude via les critères pédologiques et géomorphologiques réalisée par le bureau d'études ENVOLIS. Les investigations de terrain ont été menées les 11/05/2021 et 12/05/2021 via la réalisation de 40 sondages de sols à la tarière manuelle, descendus entre 0,2 m/TN et 1,20 m/TN. D'un point de vue pédologique, deux zones ont été mises en évidence comme étant humides. Il s'agit de deux saulaies, situées en bordures nord-ouest et nord-est du lac, au cœur du périmètre d'étude.

Au total environ 14 ha de zones humides sur critère pédologique et végétation ont été identifiées sur site



	Niveau d'enjeux faible
	Niveau d'enjeux modéré
	Niveau d'enjeux fort
	Niveau d'enjeux très fort

Synthèse des inventaires réalisés : flore et habitats naturels

Thématiques		Description des inventaires réalisés	
Enjeux floristiques			
	Flore patrimoniale	2 plantes patrimoniales : - <i>Angélique des estuaires</i> - <i>Valériane à feuille de sureau</i>	
	Flore invasive	Au moins 9 espèces, dont <i>la Jussie</i> à fort caractère envahissant et le <i>Galéga</i> sur les zones ouvertes	
Enjeux liés aux habitats naturels			
	Habitats naturels	Habitats divers : boisements hygrophiles en bordure des berges, boisement alluvial en bordure de Garonne, zones de friches, ronciers, plantation de peupliers, linéaires de frênes, arbres épars divers.	
	Zones humides	Présence 14 ha de zones humides sur critère sols et végétation	

LÉGENDE

Analyse préliminaire du niveau d'enjeu écologique (à réaliser par l'écologue en charge des prospections de terrain)

Niveau d'enjeux très faible à nul

Synthèse des inventaires réalisés : groupes faunistiques

Groupes faunistiques		Description des inventaires réalisés	
Enjeux faunistiques			
	Avifaune ¹²	5 espèces patrimoniales recensées : - Milan noir - Bouscarle du Cetti - Bouvreuil pivoine - Pic épeichette - Martin pêcheur	
	Mammalofaune volante ¹³	Présence de 11 espèces ou groupes d'espèces. Enjeu faible concernant les gîtes mais zone de chasse très fréquentée	
	Mammalofaune terrestre	Présence d'espèces communes	
	Amphibiens	Une seule espèce présente la <i>grenouille rieuse</i> (en raison de la présence de prédateurs)	
	Reptiles	Présence de deux espèces communes	
	Insectes ¹⁴ (Entomofaune)	Présence d'espèces communes	
	Odonates ¹⁵	Présence d'espèces communes	
	Papillons	Présence d'espèces communes	
	Espèces Exotiques envahissantes	Présence d'espèces exotiques envahissantes : - Écrevisse de Louisiane - Tortue de Floride	
	Ichtyofaune ¹⁶	Détection de 29 espèces de poissons dont l'espèce patrimoniale <i>Anguille d'Europe</i>	
LÉGENDE			
Analyse préliminaire du niveau d'enjeu écologique (à réaliser par l'écologue en charge des prospections de terrain)			
	Niveau d'enjeux très faible à nul		
	Niveau d'enjeux faible		
	Niveau d'enjeux modéré		
	Niveau d'enjeux fort		
	Niveau d'enjeux très fort		

¹² Avifaune : ensemble des espèces d'oiseaux

¹³ Mammalofaune volante : espèces de Chiroptères (ou chauves-souris)

¹⁴ Insectes : groupe faunistique regroupant les Orthoptères (sauterelles, les criquets et les grillons), les Coléoptères (scarabées, coccinelles, charançons, etc.) ou autres insectes autre que les odonates et les papillons.

Synthèse de l'état initial du milieu paysager

L'étude du paysage et du patrimoine a pour objectifs principaux de :

- Mettre en évidence les caractéristiques et les qualités paysagères du territoire en lien avec le projet agrivoltaïque et identifier les paysages ainsi que les structures paysagères protégées ;
- Recenser et hiérarchiser les enjeux et les sensibilités paysagères et patrimoniales au regard du projet agrivoltaïque ;
- Déterminer si le paysage étudié est capable d'accueillir une centrale solaire et de quelle manière; Mesurer les effets visuels produits, incluant les effets cumulés avec les autres projets, ainsi que les effets sur la perception du territoire par les populations.

Synthèse des enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée

La ZIP se trouve dans l'unité de la vallée d Cérons à Beautiran, au bord de la Garonne, au sein d'un relief particulièrement adouci de terrasse alluviale. La vallée de la Garonne marque une limite entre deux mondes : le plateau aplani et sableux des Landes et le relief collinéen de l'est du département girondin. La position de la ZIP au sein d'un relief plat favorise théoriquement les vues rasantes. Cependant, **la Garonne et plus particulièrement sa ripisylve dense et boisée cloisonne le regard et qui constitue un élément structurant de la vallée.** Au contraire, les reliefs collinéens de l'est de l'aire d'étude paysagère agissent comme des balcons à partir desquels les visibilitées sur la vallée de la Garonne sont importantes.

La trame viaire principale se compose de voies de communication primaires (D10, D113 et une voie ferrée) et secondaires (D239 et D115).

La trame urbaine principale est composée de quatre communes de plus de 1000 habitants : Langoiran, Rions, Arbanats et Paillet.

L'aire d'étude paysagère est relativement riche en patrimoine protégé : 8 monuments historiques, le site inscrit du bourg de Rions et les sites patrimoniaux remarquables de Langoiran et de Rions.

L'étude réalisée par INDDIGO a mis en évidence des sensibilités globalement faibles sur l'ensemble des enjeux paysagers et patrimoniaux du territoire d'étude. Une attention particulière est cependant à porter sur les effets visuels du projet depuis le patrimoine protégé au nord et les différents axes présentant des visibilitées vis-à-vis du projet sur les hauts coteaux

¹⁵ Odonate : regroupe les zygoptères (ou demoiselles) et les anisoptères (ou libellules)

¹⁶ Ichtyofaune : partie de la faune rassemblant les poissons

Plusieurs niveaux d'enjeux ont été définis :

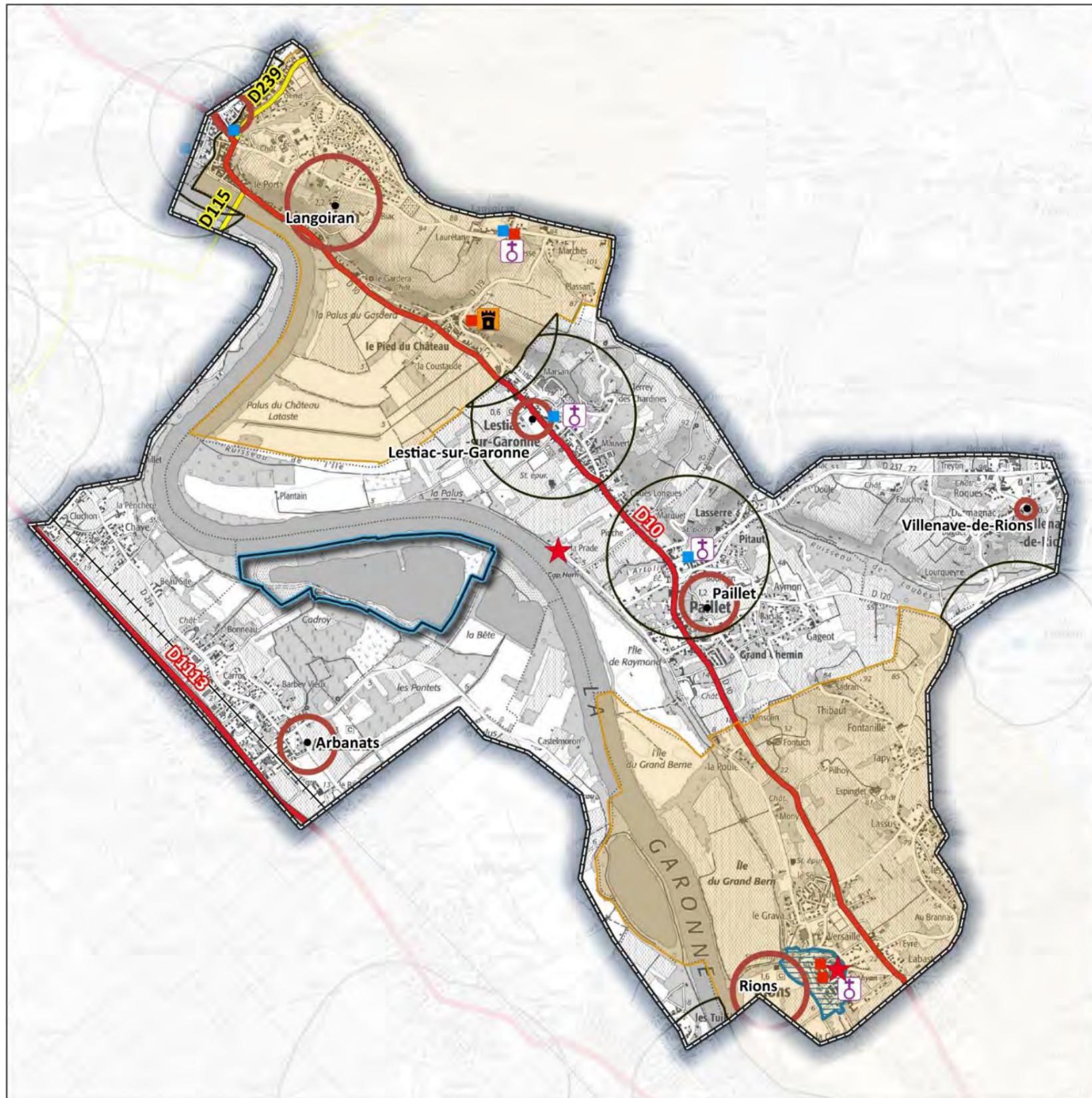
Niveaux d'enjeu				
Très faible à nul	Faible	Moyen	Fort	Très fort

Thématique	Lieu	Enjeu global	Sensibilité potentielle / Niveau d'enjeu
AXES DE COMMUNICATION	D113/ D10/ Voie ferrée	Route principale	Nul
	D115 et D239	Route secondaires	Nul
	D240	Route tertiaire	Très faible à nulle
	Chemins de la gravière, de Marquet et de Bellegarde	Route tertiaire	Modérée. Des visibilitées sur la ZIP et sur une partie du plan d'eau possibles
	Rue du port	Route tertiaire	Très faible à forte. Les visibilitées sur la ZIP ne sont possibles qu'au plus proche de celle-ci.
	Route des pontets	Route tertiaire	Nul
HABITAT	Langoiran	Pôle principal et d'activités	Des visibilitées existent depuis le Haut-Langoiran et le Pied du Château. Des sensibilités faibles sont également possibles depuis des habitations situées au niveau de la croix de la mission. Cela n'a pas pu être vérifiée sur le terrain car on se trouve sur des propriétés privées. Autrement les sensibilités sont nulles/négligeables.
	Rions	Pôle principal d'habitat et d'activités	Nulle/Négligeable
	Arbanats	Pôle principal d'habitat et d'activités	Nulle/Négligeable

Thématique	Lieu	Enjeu global	Sensibilité potentielle / Niveau d'enjeu
	Paillet	Pôle principal d'habitat et d'activités	Nulle/Négligeable
	Lestiac-sur-Garonne	Village	Très faible. Des rares visibilitées sur les boisements de la ZIP sont possibles. Le plan d'eau est impossible à observer
	Villenave-de-Rions	Village	Nulle/Négligeable
	Fontanille	Lieudit habité	Les sensibilités sont faibles. Le plan d'eau est partiellement visible mais éloigné (2,7 km)
	Cap Horn	Lieudit habité	Les visibilitées sont fortes sur la ZIP mais le plan d'eau n'est pas visible. La préservation de la végétation dense rendra les panneaux invisibles
PATRIMOINE ET TOURISME	Langoiran	Site patrimonial remarquable	Les sensibilités sont faibles depuis l'église. Elles sont modérées depuis le château et son belvédère et la maison Bouliac
	Rions	Site patrimonial de Rions	Le site inscrit ainsi que les monuments historiques ne présentent pas de visibilitées vis-à-vis du projet. Des visibilitées faibles à modérées existant localement (chemin de la gravière, hameau de Bouit, lieudit de Fontanille)
	Le carrelet (la Cale)	Site touristique	Les visibilitées sont fortes sur la ZIP car elles se réalisent directement à travers la Garonne. Mais le plan d'eau n'est pas visible. La préservation de la végétation dense rendra les panneaux invisibles

En conclusion, les enjeux présents dans l'environnement immédiat de la ZIP sont peu nombreux. La ZIP est visible depuis les berges opposées de la Garonne et depuis la route du port. Cependant, le plan d'eau qui accueillera les panneaux photovoltaïques flottant n'est pas visible, il est masqué par une épaisse végétation.

Carte de synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux



Parc photovoltaïque de Mouchit



Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux

Trame viaire et urbanisée principale

- Liaison principale
- Liaison régionale
- Zone urbanisée principale
- +— Voie ferrée

Monument historique

- Classé
- Inscrit
- Périmètre de protection de 500 m autour des monuments historiques

Site protégé

- Site inscrit
- Site patrimonial remarquable

Tourisme

- Château
- ★ Curiosité
- ♀ Edifice religieux

- Aire d'étude paysagère
- Zone d'implantation potentielle
- Lieu de vie principal



Sources : Atlas du Patrimoine, BD Topo®, Carte touristique de l'office du tourisme du pays de Cadillac et de Podensac
 Fond : Scan25® - ©IGN Paris
 Reproduction interdite
 Réalisation : ABIES, avril 2022

0 250 500 m



Perceptions visuelles de la Zone d'Implantation Potentielle : Points de vue éloignés

10. Vue depuis le château de Langoiran, à 1,3 km au nord de la ZIP



11. Vue depuis l'église Saint-Pierre-ès-Liens du Haut-Langoiran, à 1,9 km au nord de la ZIP



12. Vue depuis la maison Bouliac, à 1,9 km au nord de la ZIP



Perceptions visuelles de la Zone d'Implantation Potentielle : Points de vue rapprochés

14. Vue depuis la route des pontets, à 200 m au sud de la ZIP



15. Vue depuis le carrelet, au lieudit du Cap Horn, à 350 m à l'est de la ZIP



16. Vue depuis un chemin de promenade, au niveau d'un embarcadère, à 200 m au nord-est de la ZIP



Synthèse de l'état initial du milieu physique et humain

La prise en compte des enjeux et des contraintes environnementales des milieux physiques, naturels, socio-économiques, paysagers et historiques constitue une préoccupation importante pour le maître d'ouvrage dans la conception de ses projets photovoltaïques. Le Bureau d'Etudes ENVOLIS a ainsi été missionné pour la réalisation des sondages pédologiques, nécessaires à l'identification des zones humides (voir p22 de la suite du présent document), mais également pour la réalisation du volet physique et humain de l'étude d'impact sur l'environnement.

Ci-dessous un tableau synthétique récapitule les principaux enjeux identifiés en 2021-2022, lors de la réalisation de l'état initial sur l'environnement.

Plusieurs niveaux d'enjeux ont été définis :

Niveaux d'enjeu				
Très faible à nul	Faible	Moyen	Fort	Très fort

Thème	Sous-thème	Synthèse des observations de l'état initial	Niveau d'enjeu
Milieu physique	Climat	<ul style="list-style-type: none"> - Climat de type océanique tempéré. - Durée d'ensoleillement de près de 2 200 heures par an en Gironde. - Épisodes climatiques extrêmes rares mais devant être considérés. 	Très faible
	Topographie	La zone d'implantation potentielle se situe au niveau de la vallée de la Garonne. Plus localement, la ZIP est localisée au niveau d'un plan d'eau. Le relief est homogène au niveau du plan d'eau, avec des pentes de l'ordre de 10 et 30% au niveau des berges. Altitude globale +4 m NGF et +4,5 m NGF, pente légère orientée Nord.	Très faible
	Géologie et pédologie	La zone d'implantation potentielle se positionne sur des formations sédimentaires d'alluvions fluviatiles inactuelles. L'assise du projet repose sur une stratigraphie variée, composée de tourbe, limons, argile, sables et graviers constituant les dépôts alluvionnaires de la Garonne. Le type de sol majoritaire au niveau de la ZIP est le fluvisol.	Très faible
	Hydrogéologie <i>Eaux souterraines</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Bon état chimique des masses d'eau souterraines mais des pressions quantitatives significatives du fait de prélèvements d'eau importants. - Etat quantitatif des masses d'eau souterraines bon à mauvais. - Nappe superficielle vulnérable aux pollutions de surface et nappes plus profondes protégées par des écrans imperméables. - Seul un captage AEP non-exploité est présent à 2,8 km de la ZIP. - ZIP non impactée par un périmètre de protection de captage d'eau potable 	<p>Faible pour la plupart des items</p> <p>Moyen concernant le risque de pollution des eaux nappes superficielle</p>

Thème	Sous-thème	Synthèse des observations de l'état initial	Niveau d'enjeu
Milieu Physique Risques Naturels	Hydrographie <i>Eaux superficielles</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet situé au sein du bassin versant Estuaire Fluvial Garonne Amont. - Le fleuve Garonne est situé à 50 m au nord-est de la ZIP et est considéré comme cours d'eau étant un réservoir de biodiversité. - Masse d'eau de la Garonne dispose d'un bon état écologique (objectif bon état 2015) et d'un bon état chimique (objectif bon état 2027). - Pressions de la masse d'eau relatives aux apports d'eau douce ou intrusion d'eau salée. - Continuité hydraulique du site avec deux ruisseaux passant au sud de la ZIP puis se jetant dans la Garonne. 	Moyen
	Inondations	<ul style="list-style-type: none"> - Commune soumise à un PPRI et faisait l'objet d'un PAPI. - Commune non soumise à l'AZI - ZIP appartenant à un TRI et située dans une zone potentiellement sujette aux remontées de nappe (BRGM). 	Faible
	Aléa retrait-gonflement des argiles	<ul style="list-style-type: none"> - Commune exposée au retrait-gonflement des argiles et concernée par un PPRmvt. - ZIP située en zone d'exposition moyenne au retrait-gonflement des argiles (BRGM). - Considérant la nature du projet et du terrain au sein de la ZIP, l'enjeu est jugé faible. - Si un ancrage doit être réalisé pour la pose des fixations des modules, une étude géotechnique permettra de prendre en compte cet enjeu. 	Faible
	Cavités	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de cavités souterraines naturelles sur la commune d'Arbanats. 	Très faible
	Feux de forêt	<ul style="list-style-type: none"> - Commune concernée par le risque feu de forêt - Commune soumise à un niveau de risque d'incendie de forêt moyen (Atlas départemental du risque d'incendie de la forêt). - Présence de forêts en périphérie du projet à Obligation Légale de Débroussaillage à appliquer 	Fort
	Tempêtes	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des communes de Gironde concernées par le risque tempête. - Zone d'implantation potentielle située à distance de la façade maritime (environ 70 km). - Faible fréquence de vents violents sur la commune (< 9%) 	Faible
	Sismique	<ul style="list-style-type: none"> - Commune située en zone de sismicité faible. - Aucune exigence particulière en matière de règles de construction parasismique (Eurocode 8). 	Très faible
	Risque technologique	<ul style="list-style-type: none"> - Trois ICPE sont présentes autour du projet. - Sites BASIAS et BASOL à proximité directe du site. - Conduites de gaz naturel et axe routier majeur situés à plus de 5 km à l'ouest de la ZIP, induisant un risque TMD à prendre en compte. 	Moyen
Milieu humain	Contexte administratif et organisation du foncier	<ul style="list-style-type: none"> - Actuellement, PLUi est en cours d'élaboration, dont l'approbation est prévue d'ici 2023, et devrait reprendre certaines orientations du SCoT et du SRCAE. - SCoT en vigueur permettant l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la zone d'implantation potentielle. - Zone d'implantation potentielle identifiée comme une zone pouvant faire l'objet d'un développement photovoltaïque par le Schéma Régional Climat Air Energie de la région et le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR). - Projet s'inscrivant dans les différents objectifs de réduction des gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables. 	Faible

Thème	Sous-thème	Synthèse des observations de l'état initial	Niveau d'enjeu
	Contexte socio-démographique <i>Populations et habitats</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet s'insérant dans un territoire semi-rural où les densités de population sont relativement faibles. - Territoire attractif dû à sa proximité avec les grandes villes. - Population plutôt jeune et grandissante. - Parc de logements composé à 93% de résidences principales, avec une diminution des résidences secondaires. - Augmentation de la demande de logements et urbanisation en hausse. 	Très faible
	Activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de chômage légèrement inférieur au taux national. - Secteurs économiques les plus représentés sont ceux du commerce et des services divers ainsi que de la construction 	Faible
	Utilisation des sols	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation actuelle du site à usage récréatif : pêche. - Zone d'implantation potentielle entourée de parcelles forestières. - Présence du centre d'Arbanats à environ 900 m de la ZIP - Sylviculture présente au sein de la commune. 	Moyen
	Réseaux et servitudes	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune servitude liée au réseau routier, au réseau ferré, à l'activité aéronautique, au transport d'électricité, au transport de matières dangereuses ainsi qu'à l'alimentation en eau potable. - Présence d'un axe routier à proximité de la ZIP : la D1113 située à 300 m au sud. - Présence d'une voie ferrée à proximité de la ZIP. - Présence de réseaux électriques à proximité de la ZIP mais cette dernière reste en dehors de toute servitude liée à ces ouvrages. 	Faible
	Cadre de vie <i>Emissions sonores et qualité de l'air</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'air locale considérée comme bonne. - Absence de contraintes significatives vis-à-vis du projet concernant l'ambiance sonore, la qualité de l'air et la gestion des déchets. 	Faible

Le projet envisagé

Au sein de la zone d'implantation potentielle du projet (ZIP), plusieurs variantes d'aménagement sont analysées. La définition de la variante d'implantation est le fruit d'un important travail d'itération au sein de l'équipe de Q ENERGY, appuyé par les différents experts missionnés sur ce dossier. Dès l'apparition d'un nouvel enjeu ou l'approfondissement d'un aspect du projet une réévaluation des choix antérieurs est faite afin de vérifier la pertinence des choix antérieurs.

La variante présentée dans le cadre de cette concertation préalable (projet envisagé) n'est pas la variante définitive du projet, celle-ci étant le fruit d'un travail de concertation auprès d'acteurs locaux, institutionnels et élus mais aussi du public.

La variante définitive d'implantation sera donc définie à l'issue de la concertation en prenant en compte les contributions des différentes acteurs concertées mais aussi en prenant en compte les recommandations des différentes expertises missionnées sur le projet, qu'elles soient environnementales, paysagères, techniques ou sociales

Présentation du projet envisagé

Le projet envisagé prend en compte les enjeux naturels, humains et paysagers du site. Les principales mesures envisagées à ce jour sont présentées ci-après

Principales mesures vis-à-vis des enjeux naturels

- Implantation de 3 îlots flottants pour une surface totale de 9.24 ha sur 35.5 ha de plan, soit un taux de couverture de 26 % environ du plan d'eau ;
- Concentration des installations au sol (bâtiment et poste de transformation) sur deux sites localisés afin de limiter l'occupation terrestre au sol (**voir mesure 1 sur le plan de localisation des mesures**)
- Réalisation des ancrages des îlots flottants en fond du plan d'eau afin de limiter l'impact sur la ripisylve en bord de plan d'eau ;
- Utilisation des chemins existants pour accéder aux installations (**voir mesure 2 sur le plan de localisation des mesures**)
- Mise en œuvre de mesures de préservations et de gestion de zones humides en bord de plan d'eau (à définir en fonction des impacts définitifs du projet)



Principales mesures vis-à-vis du milieu humain

- Conservation du chemin de halage le long de la Garonne
- Aménagement d'infrastructures pédagogiques au droit des sites ; ces infrastructures pourront être tournées vers la sensibilisation sur la biodiversité et la transition énergétique (**voir mesure 3 sur le plan de localisation des mesures**)



Exemple de parcours pédagogiques

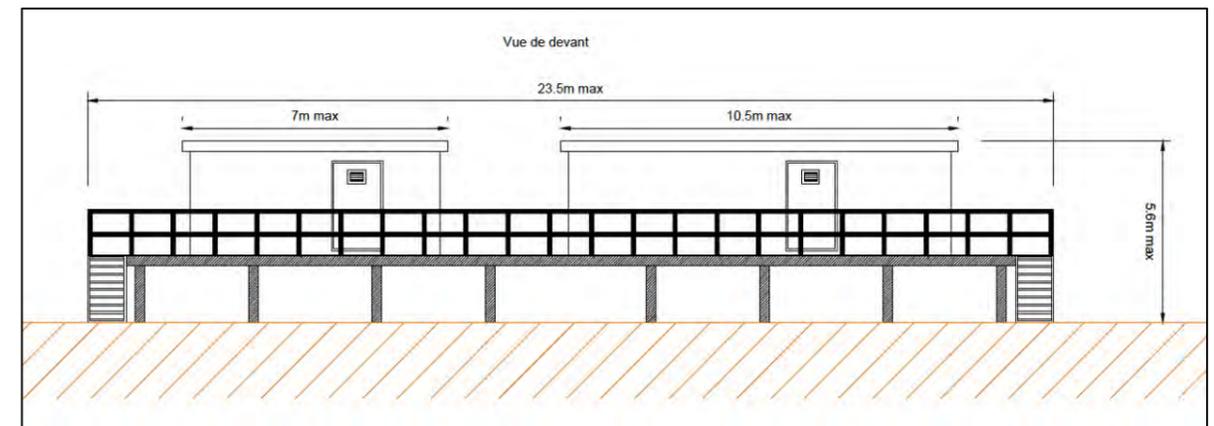


Exemple d'aire de pique-nique aménagée

Principales mesures vis à vis des risques naturels – risque de crue

Le site étant situé en zone rouge foncé du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Garonne :

- Ancrages des îlots flottants dimensionnés pour la crue de référence du PPRI (crue centennale)
- Implantation des bâtiments hors zones inondables ou sur pilotis (**voir mesure 4 sur le plan de localisation des mesures**)



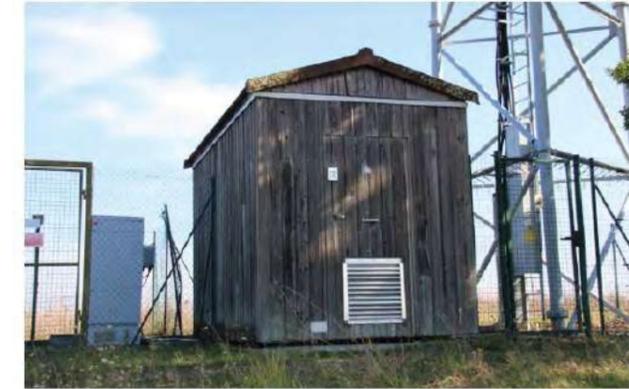
Exemple de bâtiment de transformation et de stockage sur pilotis

Principales mesures vis à vis des risques naturels – risque incendie

- Application des obligations légales de débroussaillage (OLD° d'une largeur de 50 m autour des zones bâties. Les zones bâties sont limitées au strict minimum pour limiter les impacts liés à l'application des OLD (**voir mesure 5 sur le plan de localisation des mesures**)
- Installation d'aire d'aspiration pour la lutte contre les incendies à proximité de chaque îlots (**voir mesure 6 sur le plan de localisation des mesures**)



Exemple d'aire d'aspiration sur points d'eau incendie naturels (SDIS 420)



Exemple de poste technique à l'architecture vernaculaire
Source : ARTIFEX 2023

- Installation de pontons d'accès à intervalle régulier autour des îlots permettant l'accessibilité des secours en cas d'accident sur le personnel d'exploitation (**voir mesure 7 sur le plan de localisation des mesures**)

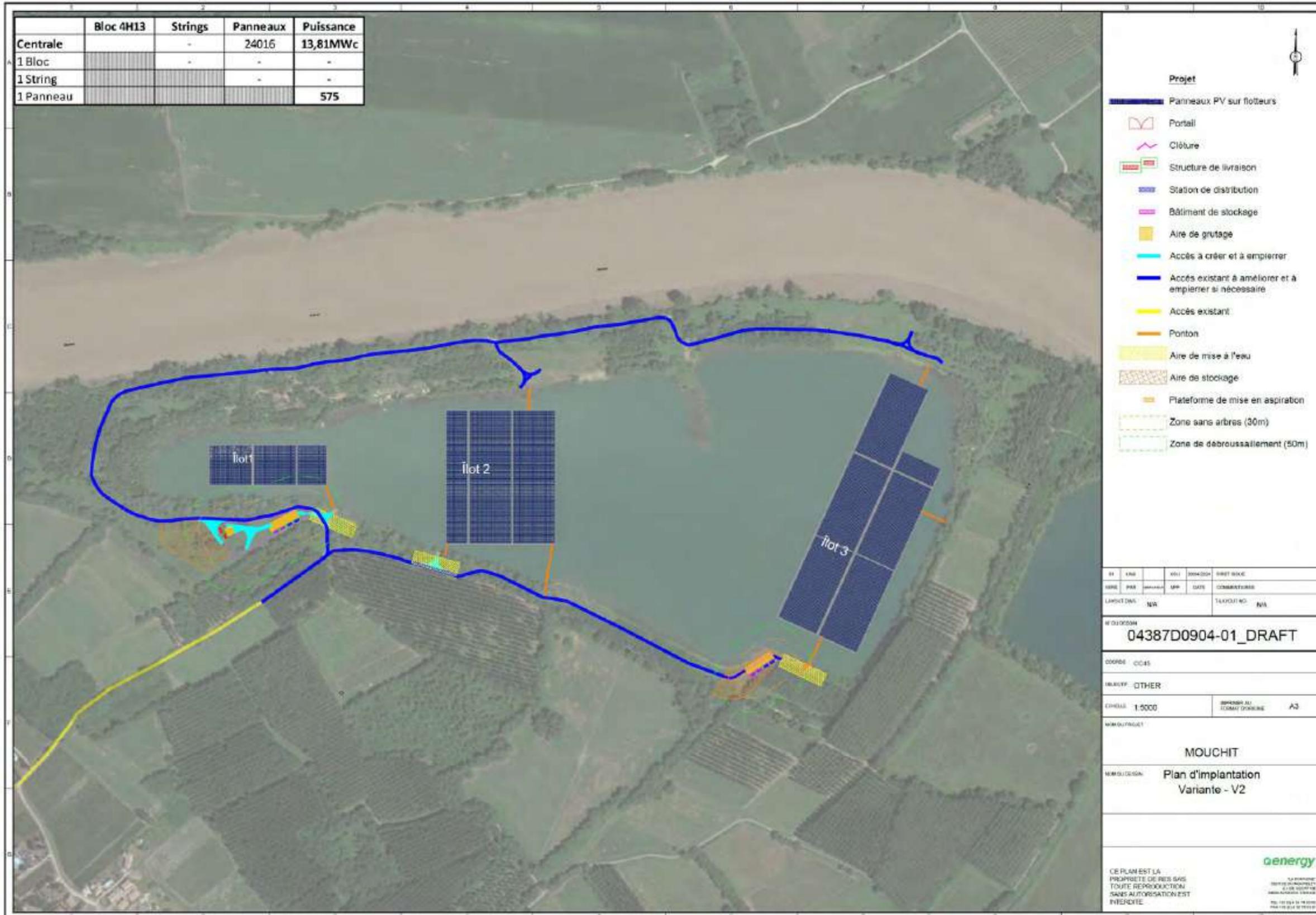
Principales mesures vis-à-vis des enjeux paysagers

- Conservation de la ripisylve et de la végétation existante autour du plan d'eau
- Mise en œuvre d'un habillage et / ou peinture de bâtiment techniques choisie de façon à insérer les structures dans leur environnement (voir exemple de structure teinte en vert Olive – RAL 6003)

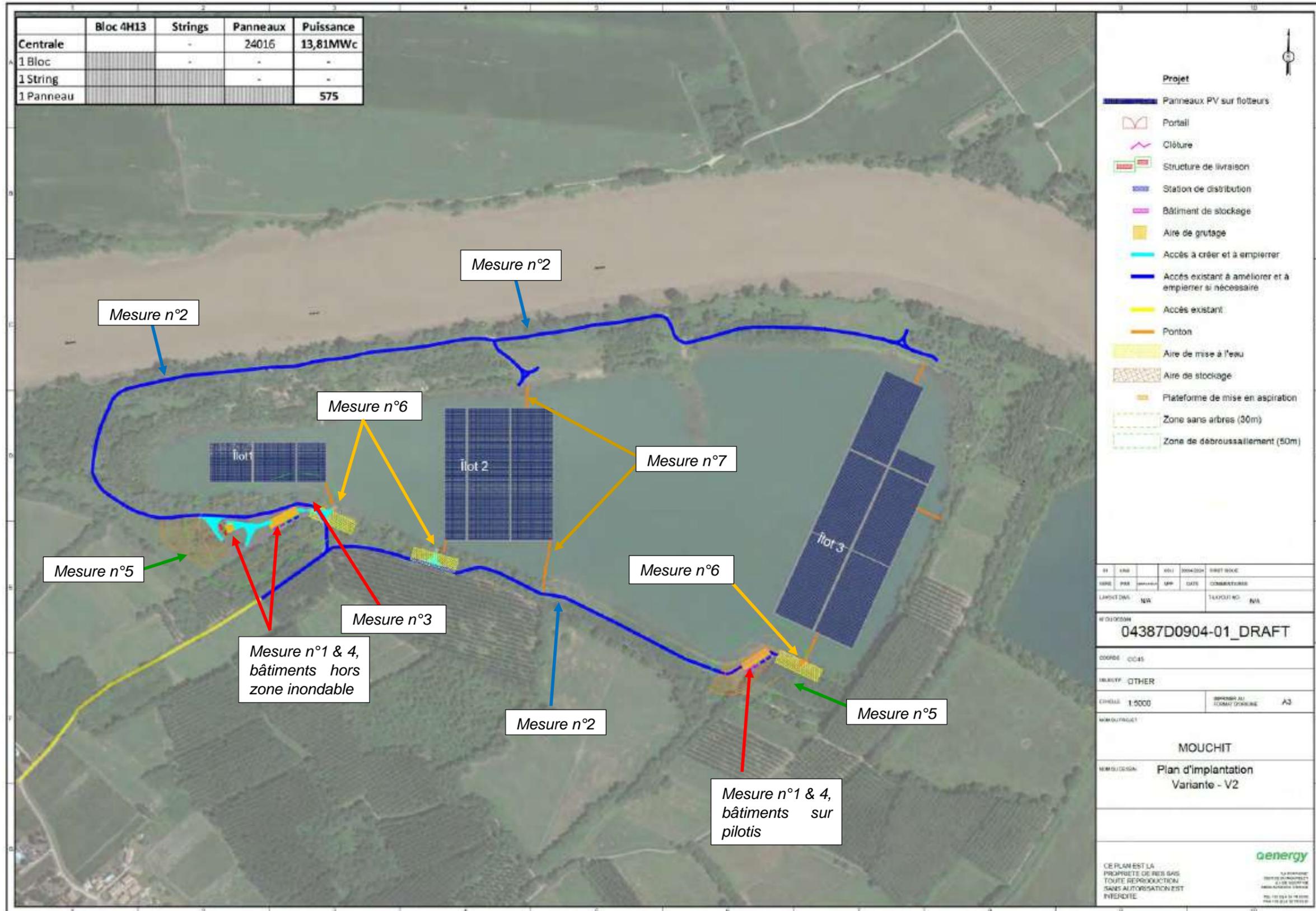


Mise en peinture de structures de livraison et insertion paysagère - Source : Composite

Plan du projet envisagé



Plan de localisation des principales mesures



Les données clés du projet

- ⇒ 13,81 MWc installés
- ⇒ 16 380 MWh de production annuelle
- ⇒ 7 230 habitants alimentés par an
- ⇒ 3 700 tonnes de CO2 évitées chaque année

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises (imposition annuelle). L'assiette est similaire à celle de la TFPB.

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (imposition annuelle). Elle est calculée sur la base de la valeur ajoutée de la société (chiffre d'affaires duquel sont déduits les coûts directs).

Les retombées fiscales envisagées

Ce projet génère des retombées fiscales pour les collectivités locales dans leur ensemble : commune, communauté de communes, département et région.

Les communes appartiennent à des EPCI à fiscalité professionnelle unique. La répartition des retombées fiscales peut être différentes selon l'EPCI concernée, pour la communauté de commune Sud Gironde, la répartition est la suivante :

Ces retombées sont estimatives et seront amenées à évoluer en fonction du projet retenu, des revenus générés par la centrale photovoltaïque et des lois de fiscalité en vigueur.

	Arbanats	CdC Convergence Garonne	Dept. Gironde
Taxes foncières sur propriétés bâties - TFPB	2 954€	33 €	2 330€
IFER	8 482€	21 204€	12 722€
CFE	-	8 061€	-
CVAE	-	2 688€	2 383 €
TOTAL	11 436€	31 986 €	17 435€

Montants indicatifs arrondis, sous réserve de l'évolution des lois de Finances et de l'évolution du projet (taxes applicables en 2021).

IFER : l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux. L'IFER est une taxe prélevée au profit des collectivités territoriales ou d'organismes divers. L'IFER est une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux et concerne les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications (imposition annuelle).

TFPB : Taxe Foncière des Propriétés Bâties (imposition annuelle). Pour le photovoltaïque, cette taxe s'applique sur les terrains d'assise des installations et sur les bâtiments faisant l'objet de fondations. Les installations en tant que telles sont exonérées (art. 1382 du code général des impôts).

Incidences et mesures sur le projet envisagé

Après l'état initial¹⁷, la seconde phase est la phase « Impacts & Mesures ». Cette étape consiste à évaluer les effets potentiels d'un projet sur l'environnement et à proposer des mesures pour atténuer (éviter ou réduire) ou compenser les éventuels impacts. La hiérarchisation des incidences du projet consiste à mettre en évidence le ou les effets les plus importants. Cela permet par la suite de choisir des mesures proportionnées à l'ampleur de l'impact qui doit être évité, réduit ou compensé. L'identification et l'évaluation des impacts est primordiale afin de dimensionner les mesures à prendre dans le cadre du développement du projet.

Actuellement, le projet est toujours au stade d'état initial. A la suite de la concertation préalable une variante d'implantation sera retenue et les éventuelles incidences sur l'environnement seront étudiées afin de minimiser les impacts. Néanmoins, afin de donner un aperçu des potentiels impacts engendrés durant la phase de construction et d'exploitation du parc, une évaluation préliminaire des incidences et des mesures est proposée ci-dessous.

Incidence et mesures sur le milieu physique

Thématiques	Description de l'impact envisagé	Incidence avant mesures	Mesures de réduction envisagée
Air, climat et utilisation rationnelle de l'énergie	Émissions de gaz à effets de serre	Positive	/
Sol / Sous-sol	Pollution accidentelle Tassement / Érosion des sols	Très faible à faible	Mise à disposition de kits anti-pollution Limiter les risques de pollution accidentelle Adaptation des modalités de circulation Gestion raisonnée des terres des tranchées et remise en état des emprises provisoires

Hydrologie	Modification temporaire du régime hydrologique local : <ul style="list-style-type: none"> - Modifications légères possibles des écoulements, localisés au droit de certains tassements et rigoles d'érosion - Création d'obstacles à l'écoulement en cas de crue de la Garonne - Possible modification des écoulements et de l'infiltration des eaux pluviales locales 	Faible à modéré	Surveillance de la qualité de la nappe et du plan d'eau Limitation des opérations de terrassement et d'imperméabilisation du sol Surélévation des locaux techniques sur pilotes ou mise hors crue Maîtrise du risque de pollution
-------------------	---	-----------------	--

Incidences et mesures sur le milieu humain

Thématiques	Description de l'impact envisagé	Incidence avant mesures	Mesures de réduction envisagée
Contexte socio-économique	Mise à contribution d'entreprises locales Retombées économiques et fiscalité	Positive	Consultation des entreprises locales pour le chantier dans la mesure du possible
Contraintes techniques et servitudes	Risque de destruction de vestiges archéologiques Risque d'incompatibilité avec une servitude d'utilité publique ou technique	Faible	/ Respect des préconisations techniques
Volet sanitaire	Émissions poussières Acoustique Chaleur et radiation Champs électromagnétiques	Faible	Adaptation des modalités de circulation Optimisation de la durée du chantier

¹⁷ Il s'agit d'un état des lieux avant l'installation du projet permettant de recenser tous les enjeux présents sur site. Le contenu des prospections écologiques et paysagères réalisées par les Bureaux d'Études a

été présentés dans le paragraphe « Synthèse des états initiaux des études naturalistes et paysagères » du présent document.

Incidences et mesures sur le milieu naturel

Thématiques	Description de l'impact envisagé	Incidence avant mesures	Mesures d'évitement et réduction envisagées
Habitats et flore	Destruction d'individus	Faible à fort	Adaptation du calendrier travaux aux enjeux environnementaux
Avifaune			
Herpétofaune	Destruction d'habitats		Réduction de la surface du projet et évitement des secteurs à fort enjeu environnemental
Entomofaune	Dérangement		Adaptation des horaires travaux afin de limiter les nuisances pour la faune
Mammifère	Pollutions		

Dès lors que des incidences fortes à modérées sont identifiées, une séquence Eviter ; Réduire, Compenser (ERC) est mise en œuvre pour baisser le niveau d'incidence.

Principe de la séquence ERC

COMMENT ?

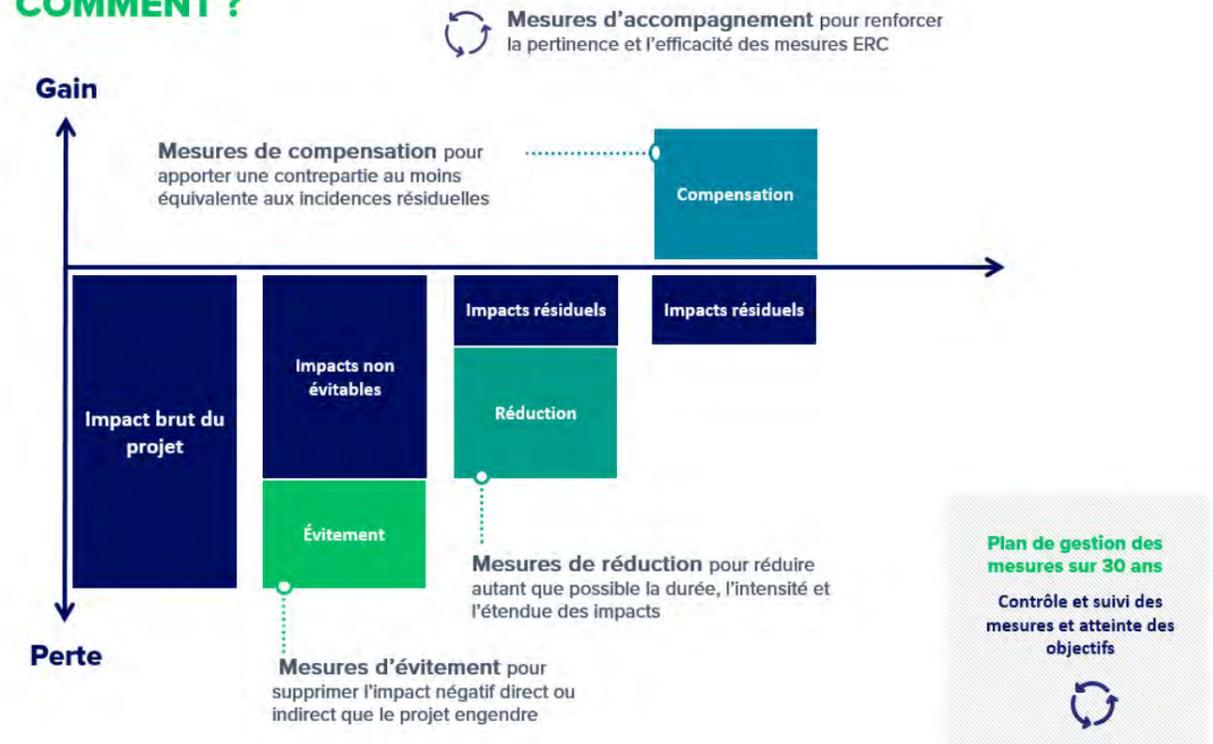


Schéma de la séquence Eviter Réduire Compenser

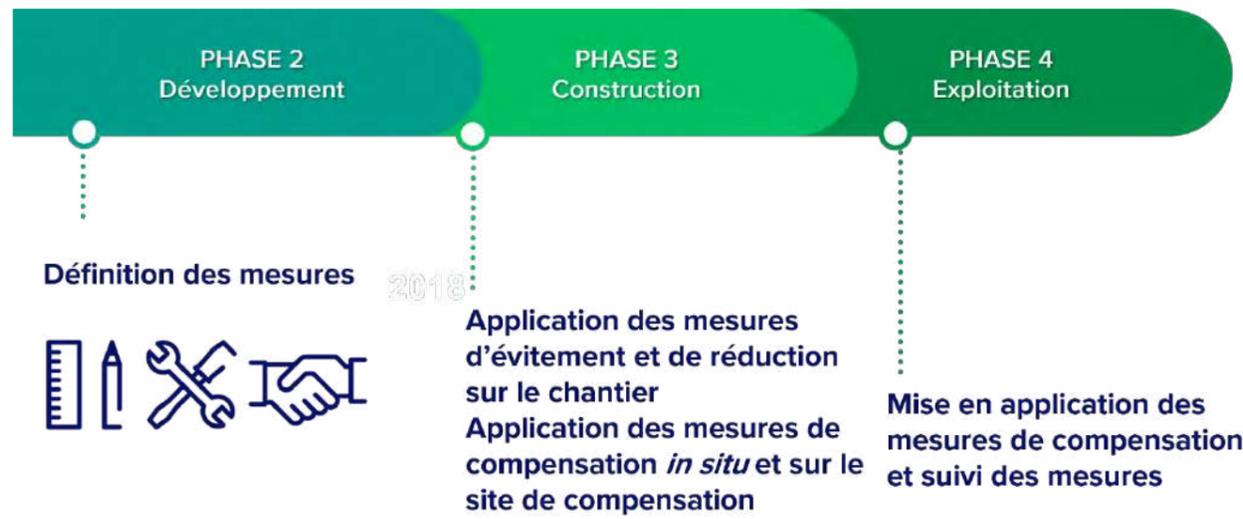
Après l'application des mesures d'atténuation (évitement et réduction), des mesures de compensations peuvent être nécessaires pour certains milieux impactés. Ces mesures seront définies en coordination avec nos bureaux d'étude partenaires. L'objectif étant d'obtenir un impact résiduel allant de nul à faible.

Des mesures d'accompagnement viennent ensuite renforcer la faisabilité et la pérennité des mesures définies.

En tenant compte de la nouvelle conception du projet, l'évaluation des impacts est susceptible d'évoluer, les mesures de fait évolueront. Q ENERGY s'assure tout au long du projet de la bonne mise en œuvre des mesures :

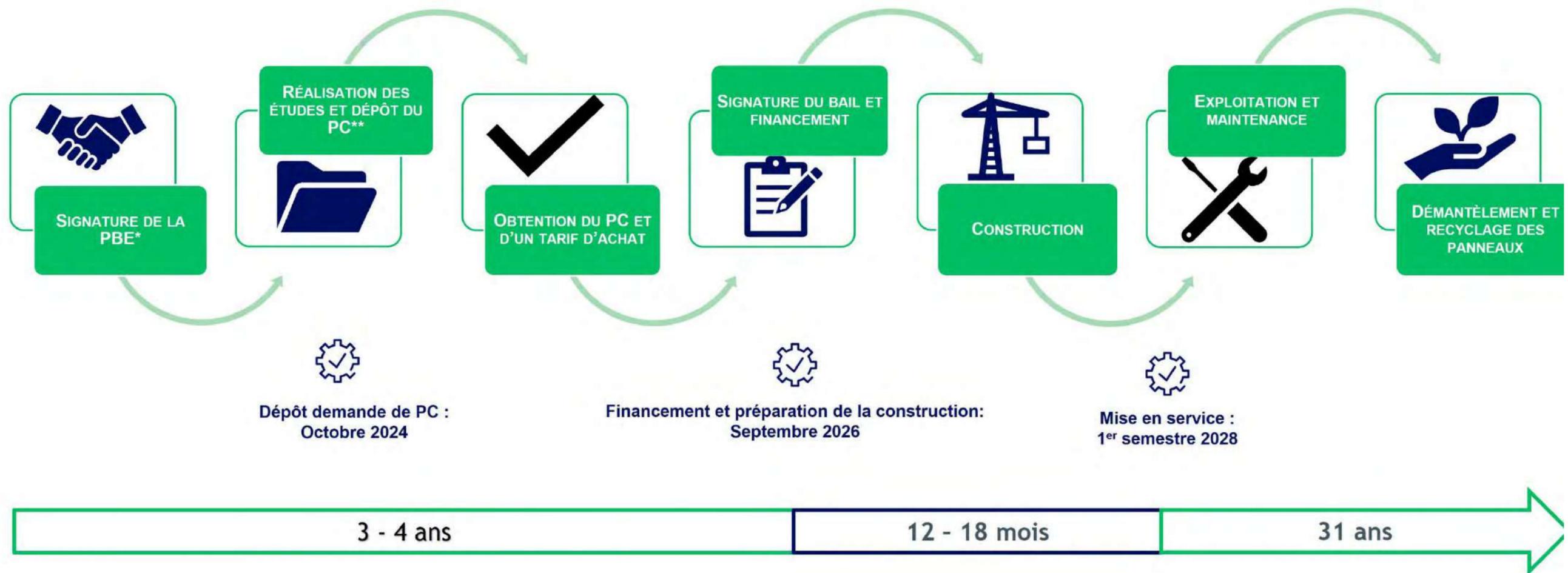
Incidences et mesures sur le milieu paysager

Thématiques	Description de l'impact envisagé	Incidence avant mesures	Mesures de réduction envisagée
Paysages	Visibilité au sein de l'aire d'étude éloignée	Faible à fort	Conservation de la dense végétation existante Eventuelles haie paysagère
Patrimoine et tourisme	Visibilité au sein de l'aire d'étude éloignée	Faible à fort	Conservation de la dense végétation existante Eventuelles haie paysagère
Paysages	Visibilité au sein de l'aire d'étude immédiate	Faible à fort	Conservation de la dense végétation existante Eventuelles haie paysagère Intégration paysagère des bâtiments techniques



Q ENERGY poursuit ces actions engagées pour éviter les atteintes sur l'environnement dans le développement du projet Mouchit. Les retours du public lors de cette consultation préalable ainsi que le travail conjointement menée avec nos prestataires, permettra à Q ENERGY de finaliser l'élaboration du projet

Calendrier général du projet



*PBE : Promesse de Bail Emphytéotique

**PC : Permis de construire

Votre avis nous intéresse

La concertation préalable : un moment privilégié d'échanges

Un moment de partage d'informations et d'échanges

Des échanges directs avec le porteur de projet

La concertation préalable a comme objectif principal de donner l'occasion aux riverains de s'informer et de partager leur avis et leurs propositions avec le porteur de projet.

Vous pourrez rencontrer l'équipe projet lors de deux permanences publiques qui se dérouleront en Mairie d'Arbanats le mercredi 22 mai de 9h00 à 12h00 et le jeudi 30 mai de 16h00 à 18h30.

Ce dossier de concertation présente les principaux éléments du projet connus à ce jour. Le projet pourra être amené à évoluer en fonction des retours des riverains et des retours des bureaux d'études spécialisés.

Retombées locales en termes d'emplois

Lors des différentes phases de la vie de ses projets, Q ENERGY France privilégiera le choix d'entreprises partenaires locales pour l'ensemble des missions qui seront sous-traitées afin de permettre aux territoires, sur lesquels nos projets sont implantés, de bénéficier au maximum des retombées économiques générées.

Si vous êtes connaisseurs d'une entreprise locale qui pourrait être mandatée pour certaines opérations du développement et de la construction du projet solaire (géomètre, paysagiste, huissier, entreprise de génie civil ect), n'hésitez pas à nous transmettre ses coordonnées.

Contact au sein de la société de projet

Le registre qui accompagne ce dossier de consultation est destiné à recueillir vos avis et vos suggestions. Ces derniers seront étudiés avec beaucoup d'intérêt par l'équipe projet de Q ENERGY France en charge du développement du projet Mouchit.

Vous pouvez également retrouver des informations sur la page internet du projet à l'adresse suivante : <https://mouchit.qenergy-projets.fr/concertation>

Pour toute autre question, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur Xavier Suisse, en charge du développement de ce projet.

Xavier SUISSE

Responsable Régional Solaire

qef-solaire@qenergy.eu - Immeuble Tribequa, 43 rue d'Armagnac, 33800 Bordeaux

Q ENERGY France

**330 rue du Mourelet | ZI de Courtine | 84000 Avignon | France
T 04 32 76 03 00 | F 04 90 39 08 68
qef-solaire@qenergy.eu**